

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 10 mars 2023

Mesdames,
Messieurs,

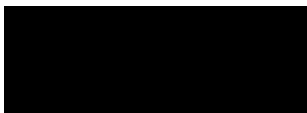
Nous vous acheminons la directive qui confirme la fin des avertissements de naissance communément appelés les alertes-bébés, qui commande la mise en place du Plan de services préventifs et intensifs en période prénatale. Cette directive sera effective d'ici le 13 mars prochain.

Nous profitons de cette correspondance pour vous rappeler l'importance, pour l'ensemble des professionnels, de continuer à exercer toute la vigilance requise auprès des familles, pour accompagner les parents qui suscitent des inquiétudes quant à la sécurité et la réponse aux besoins de base de l'enfant à naître.

Nous vous invitons à transmettre toute question relative à cette directive à l'adresse dgdbepj@msss.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice nationale de la protection de la jeunesse
et sous-ministre associée,



Catherine Lemay

p. j. 1

N/Réf. : 23-PJ-00049-01